



**SCOUTS
GUIDES**
DE FRANCE



GROUPE DE YERRES ET DE DEMAIN
91330 YERRES



»» UNE ADHESION, POUR QUOI FAIRE ?

A chaque rentrée, nous proposons à plus de jeunes et de chefs de s'inscrire chez les Scouts et Guides de France. Cela passe par le biais de l'adhésion !

Pourquoi est-ce indispensable ?

L'ADHESION DES JEUNES :

Les cotisations garantissent l'autonomie financière de l'association. Elles représentent un pourcentage des ressources.

Elles permettent notamment de proposer des formations de qualité pour les chefs et cheftaines et donnent au mouvement les moyens de répondre aux nombreuses exigences légales en vigueur pour les associations reconnues d'utilité publique et accueillant des mineurs.

L'adhésion donne droit à une assurance spécifique pour les activités de scoutisme. Le jeune est alors adhérent de l'association

Scouts et Guides de France, mais également de la Fédération du Scoutisme Français.

L'ADHESION DES CHEFS ET DES CADRES :

Payer sa cotisation, c'est décider d'adhérer à des projets, à des valeurs, ceux des Scouts et Guides de France. Cet acte est utile et important pour l'association : il engage autant celui qui reçoit que celui qui donne.

La somme ne peut en aucun cas être prise en charge par le groupe. Légalement, la cotisation est une adhésion prise par une personne : en la payant, chacun manifeste sa participation au projet de l'association. C'est pourquoi elle est à la charge de chacun. Elle donne droit à un reçu fiscal au nom du payeur.

Ce coût ne doit pas être un frein à l'adhésion à l'association. Chaque groupe trouvera des moyens d'aider ses chefs et cadres.

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance. Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.

#1



Scouts et Guides de France
Immeuble Le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94 110 Arcueil
Tél : 01 44 52 37 37

sgdf.fr
f t i y



COTISATIONS PARENTS FARFADETS :

L'assemblée générale a décidé que l'adhésion farfadet implique l'adhésion des parents ou des représentants légaux. C'est une adhésion administrative qui est obligatoire, elle n'est pas payante. Lors du choix du tarif, vous n'avez qu'une seule possibilité : **Tarif Adhésion Automatique : 0€.**

LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES :

En complément de l'adhésion à l'association, le groupe demande à l'adhérent une participation aux activités de l'année. Les modalités financières sont définies en fonction du programme et de la réalité locale. Les familles pourront bénéficier d'aides de la CAF en fonction des conventions en vigueur et de la modulation de la participation à ces activités.

La somme demandée est liée à la tranche d'âge, à la modulation et aux besoins de financement.

Une part est affectée au fonctionnement du groupe (formation des chefs, achat de matériel), l'autre part, la plus importante permet le fonctionnement des unités (achat de goûters, repas, matériel pédagogique).

Les Farfadets ne participent qu'à hauteur d'une part dédiée au fonctionnement du groupe. Les activités d'années sont financées par la mutualisation du remboursement des dépenses par les familles au fil des activités.

Les compagnons ne participent pas directement au financement du groupe. Dans leur budget de financement de leurs projets est pris en compte la part des formations qu'ils doivent suivre.